

RÈGLEMENT JEU CONCOURS INSPIRE AFRIKA & GALERIES LAFAYETTE

Article 1 : Organisation du Jeu

Le Magazine “ Inspire Afrika”, en partenariat avec les Galeries Lafayette

Ci-après dénommé « l’organisateur »

Organise un jeu concours dans le cadre de l’événement “inspir’talk 8” qui se tiendra le 05 juillet 2019 aux Galeries Lafayette Haussmann, Paris, Boulevard Haussman.

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d’achat consiste à :

1. Se rendre aux Galeries Lafayette à Paris, 40 Boulevard Haussmann ou, à défaut, sur www.galeriesslafayette.com.
2. Choisir un article unique parmi les 3500 marques proposées, article dont la valeur sera inférieure ou égale à 200 euros.
3. Prendre une photo ou une capture d’écran de l’article et la poster sur les réseaux sociaux Instagram ou Facebook avec le message suivant : ***"Ma touche finale pour la soirée @inspireafrika aux @galeriesslafayette le 5 Juillet ! #iatalks #ootd #fashion #dressup #luckyday #girlpower"***.

La participation au Jeu implique l’acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Dates et durée

Le Jeu se déroulera du 21 juin 2019 au 02 juillet 2019 à 23H00.

L’organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l’organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l’organisateur ou sous-traitants de l’organisateur et de ses sociétés affiliées.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au jeu sera considérée comme non valide si :

- La participation est faite après le délai fixé au 02 juillet 2019 à 23H00.
- Une photo ou capture d'écran de l'article provenant des Galeries Lafayette Boulevard Haussman n'est pas utilisée pour illustrer sa participation au jeu concours.
- Le texte choisi par l'organisateur pour illustrer sa participation au jeu concours n'est pas respecté.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnantes seront des femmes. Deux gagnantes seront ainsi tirées au sort par le magazine Inspire Afrika, en partenariat avec les Galeries Lafayette, le 3 Juillet 2019 et contactées par message privé sur le réseau social Instagram ou sur le réseau social Facebook. Les deux lots (un par gagnante) leurs seront remis aux Galeries Lafayette Paris Haussmann le 5 Juillet 2019 lors de l'événement "Inspir'talk 8".

Article 6 : Désignation des Lots

Les deux gagnantes se verront chacune attribuer un lot d'une valeur de 200 euros, correspondant à l'article qu'elles auront préalablement choisi lors de leur participation au jeu concours.

Article 7 : Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnantes seront mis en ligne sur les comptes Instagram et Facebook du magazine Inspire Afrika.

Article 8 : Remise des Lots

Les lots seront remis aux gagnantes aux Galeries Lafayette 40 Boulevard Haussman à Paris lors de l'événement Inspir'talk 8 du 05 juillet 2019.

Les gagnantes absentes ou injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnantes, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnantes autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à l'adresse de l'organisateur : inspireafrika@inspireafrika.com .

Article 11 : Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée à l'adresse suivante : inspireafrika@inspireafrika.com.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur simple demande auprès de l'organisateur.